

Info bruit

Plaintes bruit – Vibration circulation routière (Hors bruit de chantier)

Remarque : si vous souhaitez vous plaindre pour différentes sources de bruits-vibration, veuillez remplir les différents formulaires adéquats pour chaque type de source.

Votre plainte doit être introduite auprès de **Bruxelles Environnement - IBGE, Division Autorisations** :

- soit par courrier électronique à l'adresse : bruit.autorisations@environnement.brussels
- soit par courrier à l'adresse : **Avenue du Port 86c, boîte 3000 à 1000 Bruxelles**

Information Générale

Editeur du formulaire

Bruxelles Environnement - IBGE

Tél. : 02/775 75 75

Avenue du Port, 86C, B-1000
Bruxelles

Email : info@environnement.brussels

Information additionnelle

Sous conditions, les mesures de bruit et / ou de vibrations effectuées par Bruxelles Environnement IBGE sont gratuites. Dans le cas de mesures en continu (24 heures ou plus), l'endroit où les appareils seront placés devra rester inoccupé pendant la période des mesures. Aucun bruit parasite autre que la source de bruit (c.à.d. chantier bruyant à proximité, tic-tac d'une horloge, TV, radio, cris d'enfants, frigo, téléphone, sonnette, ...) ne pourra avoir lieu pendant la durée des mesures. De même, les animaux ne pourront être présents pendant toute la durée des mesures. Le cas échéant, vous devrez être présent pour la mise en route des appareils.

Identification

Coordonnées du plaignant

Nom :

Prénom :

Rue :

Numéro : Boîte :

Code postal :

Commune :

Email :

Téléphone / GSM :

Localisation du lieu où la nuisance est subie

L'adresse de la personne identifiée ci-dessus correspond-elle à l'adresse où la nuisance est subie ?

Si non, veuillez compléter l'adresse où la nuisance est subie :

Rue :

Numéro : Boîte :

Code postal :

Commune :

Renseignements relatifs à la nuisance sonore et / ou vibratoire

S'agit-il d'une nuisance:

Sonore

Vibratoire

La source de la nuisance est-elle localisée à l'adresse de la personne subissant les nuisances ?

Si non, veuillez compléter l'adresse de la source de la nuisance :

Rue :

Numéro :

Boîte :

Code postal :

Commune :

La nuisance est-elle située :

- au niveau de mon logement
- l'ensemble de la voirie produit de la nuisance

Renseignements complémentaires sur la nuisance

La nuisance provient:

- de la circulation en général
- d'un défaut dans la voirie
- d'un ralentisseur de vitesse
- autre, veuillez préciser ci-dessous :

La nuisance est la plus fortement ressentie dans:

- le local repos
- le local séjour
- le local travail
- autre, veuillez préciser ci-dessous :

Jour(s) où la nuisance est la plus importante	Heure(s) où la nuisance est la plus importante
<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Entre 6h et 9h
<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Entre 9h et 19h
<input type="checkbox"/> Mercredi	<input type="checkbox"/> Entre 19h et 22h

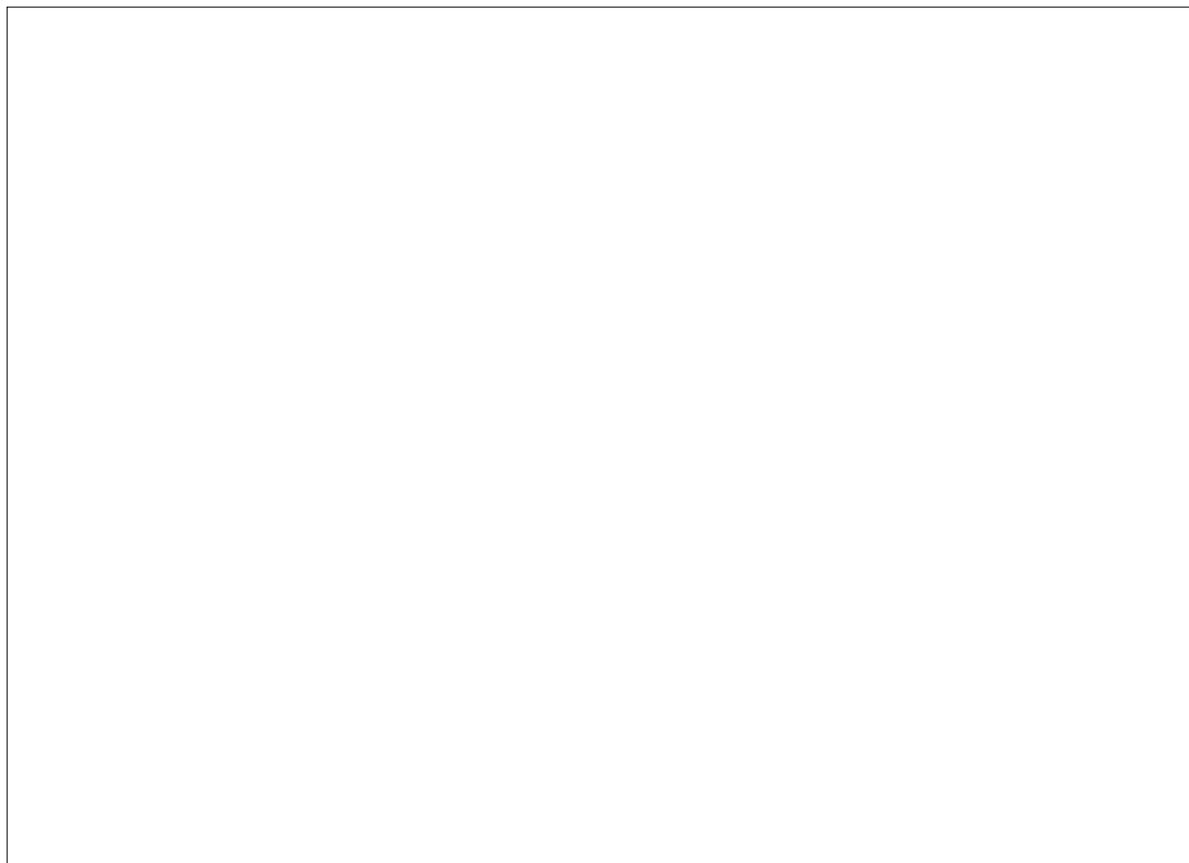
<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Entre 22h et 6h
<input type="checkbox"/> Vendredi	
<input type="checkbox"/> Samedi	
<input type="checkbox"/> Dimanche	

Avez-vous déjà contacté :	Date de prise de contact :
Votre administration communale	
<input type="radio"/> Oui	
<input type="radio"/> Non	
La police locale	
<input type="radio"/> Oui	
<input type="radio"/> Non	
La STIB	
<input type="radio"/> Oui	
<input type="radio"/> Non	
Bruxelles environnement IBGE	
<input type="radio"/> Oui	
<input type="radio"/> Non	
Autres, précisez ci-dessous :	
<input type="text"/>	

A quoi votre démarche a-t-elle abouti ?

Plainte

Description de la plainte :

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the user to provide a detailed description of their complaint.

Annexe(s)

Possibilité de joindre à ce formulaire un plan de situation, une ou plusieurs photos, une ou plusieurs copies de courriers, ...

Les données à caractère personnel vous concernant, introduite dans ce formulaire, sont traitées par Bruxelles Environnement uniquement dans le cadre de votre plainte.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant par e-mail (bruit.autorisations@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Département bruit, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Vous pouvez également prendre contact avec le délégué à la protection des données par e-mail (privacy@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).